

VILLE
DE
GODERVILLE



**NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2021**

BUDGET : Ville de GODERVILLE

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. Le budget primitif 2021

** IIa - la section de fonctionnement*

** IIb - la section d'investissement*

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. C'est un document de prévisions.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le projet du budget 2021 a été présenté lors de la commission finances le 01 avril 2021, à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le budget 2021 a été voté à l'unanimité des membres présents et représentés le 08 avril 2021 par le Conseil Municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Département, de la Région, de l'Etat ou autre organisme public chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. Le budget primitif 2021

II-a) La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 représentent 2 052 744.51 euros.

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centre de loisirs, mise à disposition des salles municipales, droits d'entrée aux spectacles de la salle culturelle...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux loyers des immeubles, propriété de la commune et à diverses participations.

S'y ajoute l'excédent de fonctionnement constaté en 2020 et reporté sur 2021 d'un montant de 1 078 105.29 euros.

Soit un total de 3 130 849.80 euros.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 représentent 3 130 849.80 euros.

Elles sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Soit un total de 3 130 849.80 euros.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau, soit pour 2021 une somme de 1 172 982.80 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	646 850.00	Recettes des services	132 014.00
Dépenses de personnel	1 050 556.00	Remb. s/rémunérations pers.	6 000.00
Autres dépenses de gestion courante	166 461.00	Impôts et taxes	888 085.29
Dépenses financières	23 300.00	Dotations et participations	896 076.22
Dépenses exceptionnelles	9 700.00	Autres recettes de gestion courante	125 505.00
Autres dépenses	1 000.00	Recettes exceptionnelles	5 052.00
Dépenses imprévues	60 000.00	Recettes financières	12.00
Total dépenses réelles	1 957 867.00	Total recettes réelles	2 047 680.51
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0.00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0.00
Total	1 957 867.00	Total	2 047 680.51
Virement à la section d'investissement	1 172 982.80		
Solde fonctionnement reporté			1 078 105.29
Total général	3 130 849.80	Total général	3 130 849.80

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

	Taux 2021	Taux 2020
	Goderville	Goderville
<i>Concernant les ménages</i>		
Taxe d'habitation	0.00	11.33
Taxe foncière bâtie	43.58	18.22
Taxe foncière non bâtie	32.14	32.14

Commentaire :

La taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du Département de la Seine-Maritime (25.36%) est transféré aux communes.

Le taux TFPB 2021 est donc de 18.22% soit le même taux qu'en 2020 + 25.36%, le taux du Département = 43.58%

Rappel :

Taux 2019 : pas d'augmentation

Taux 2017 : pas d'augmentation

Taux 2018 : pas d'augmentation

Taux 2016 : augmentation de 2%

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat sont arrêtées à 773 7338 €

Elles sont composées de la façon suivante :

Dotation forfaitaire	320 219 €
Dotation de solidarité rurale	331 028 €
Dotation nationale de péréquation	122 491 €.

Commentaire :

Rappel dotations	2020
Dotation forfaitaire	319 050 €
Dotation solidarité rurale	311 331 €
Dotation nationale de péréquation	117 142 €

e) Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Ce mécanisme de péréquation horizontale, institué depuis 2012 consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Commentaire sur la section de fonctionnement :

Autofinancement dégagé sur exercice 2021 = 1 172 982.80 €.

Dotations de l'Etat en légère hausse de 26 215 € mais plus de versement du fonds de concours de fonctionnement de la part de la Communauté de communes

II- b). La section d'investissementGénéralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses :

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes :

Deux types de recettes coexistent :

Les recettes financières : fonds de compensation de la TVA, la taxe d'aménagement liée aux autorisations d'urbanisme,

Les recettes d'équipement qui correspondent aux subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	109 606.70	Emprunt	
Remb. dépôt et cautionnement reçus	2 000.00	Remb. dépôt et cautionnement reçus	2 000.00
Travaux de bâtiments		Subventions	329 163.41
Enceinte sportive	60 000.00	Département	95 713.63
Ecole élémentaire	160 000.00	DETR	96 915.20
Salle culturelle	0.00	DSIL	136 534.58
Travaux divers	140 000.00		
Site briqueterie	30 000.00		
Centre médical	90 000.00		
Aménagement voirie	30 000.00		
Travaux de voirie			
Eclairage public	25 000.00		
Acquisition mobilier - matériel	42 000.00	Taxe aménagement FCTVA	30 000.00 17 035.39
Attractivité Centre bourg	803 238.35	Excédent de fonctionnement	508 519.07
Subventions d'équipements versées	42 555.68	Subventions d'équipements versées	13 219.23
Pôle multi-services	30 000.00		
Solde investissement reporté	0.00	Solde investissement reporté	- 137 490.31
Restes à réaliser	371 028.86	Restes à réaliser	0.00
		Auto-financement	1172 982.80
Total général	1 935 429.59	Total général	1 935 429.59

c) Les principaux projets portés au budget 2021 sont les suivants :

- ✓ Réfection de la toiture du gymnase,
- ✓ Réfection de la toiture du cabinet médical,
- ✓ Aménagement du jardin des souvenirs au cimetière,
- ✓ Travers divers à l'école élémentaire,
Mise en accessibilité et réhabilitation des sanitaires et préau
- ✓ Aménagement du carrefour central,
- ✓ Aménagement du site de la Briqueterie,
- ✓ DECI au Hameau de Crétot,
- ✓ Provision pour actions futures dans le cadre de la redynamisation du centre-bourg,
- ✓ Provision pour actions futures dans le cadre du projet de mutualisation d'un pôle multiservices (construction d'une médiathèque communale)

d) Différentes subventions d'investissements ont été sollicitées en 2021, dont les principales sont :

- ✓ Réfection de la toiture du gymnase :
 - DSIL : 20 176.57 euros demandés
 - DETR : 16 813.81 euros demandés
 - Département : 20 177.00 euros demandés

- ✓ Réfection de la toiture du cabinet médical :
 - DSIL : 42 172.78 euros demandés
 - DETR : 25 303.67 euros demandés

- ✓ Travers divers à l'école élémentaire :
Mise en accessibilité et réhabilitation des sanitaires et préau
 - DSIL : 43 601.55 euros demandés
 - DETR : 36 334.63 euros demandés
 - Département : 36 334.63 euros demandés

- ✓ Aménagement du jardin des souvenirs au cimetière :
 - DETR : 2 572.50 euros demandés

- ✓ Installation d'un poteau incendie au Bel Air :
 - DETR : 2 225.68 euros

A ces demandes de subventions s'ajoutent toutes celles accordées sur les exercices précédents et inscrites sur le Budget Primitif 2021.

II- c). Vue d'ensemble (section investissement et section de fonctionnement) :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
Dépenses et recettes réelles	1 957 867.00	2 052 744.51
Opérations d'ordre		
Financement op. investissement	1 172 982.80	
Excédent année N-1 reporté		1 078 105.29
Total	3 130 849.80	3 130 849.80
Section d'investissement		
Opérations d'équipement	1 452 794.03	342 382.64
Opérations financières	111 606.70	557 554.46
Opérations d'ordre		
Financement op. investissement		1 172 982.80
Résultat année N-1 reporté		- 137 490.31
Affectation du résultat		
Restes à réaliser	371 028.86	
Total	1 935 429.59	1 935 429.59
Total cumulé	5 066 279.39	5 066 279.39

III. Les données synthétiques du budget

a) Etat de la dette

Encours de la dette	Date contrat	Capital initial	Amortissement 2020		Capital restant dû 31/12/2020
			Capital	Intérêts	
<i>Caisse Française de Financement</i>	<i>30/06/2006</i>	<i>150 000.00</i>	12 172.89	965.47	13 138.36
<i>Caisse Française de Financement</i>	<i>23/11/2006</i>	<i>150 000.00</i>	9 732.41	817.52	10 549.93
<i>Caisse d'Epargne de Normandie</i>	<i>05/03/2008</i>	<i>137 448.82</i>	13 444.68	528.56	13 973.24
<i>Caisse Française de Financement</i>	<i>10/01/2008</i>	<i>350 000.00</i>	12 507.47	10 816.01	23 323.75
<i>Caisse Française de Financement</i>	<i>10/01/2008</i>	<i>200 000.00</i>	15 546.95	2 317.22	17 864.17
<i>Caisse d'Epargne de Normandie</i>	<i>01/12/2014</i>	<i>600 000.00</i>	27 216.16	8 709.80	35 925.96
<i>Crédit Agricole</i>	<i>12/09/2018</i>	<i>217 536.12</i>	26 231.81	2 721.31	28 953.12
Totaux			116 852.64	26 875.79	143 728.53

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Goderville, le 08 avril 2021
Le Maire, Frédéric CARLIERE

